

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 11 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 11 janvier, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : ALMY René, PIGEOT Stéphanie, WADEL Patrick, KOERPER Jean-Luc, DOSSMANN Matthieu, BARTH Julien, SMALLWOOD Véronique, COLETTI Charlotte, LEIBY Thomas (arrivé à 19h50), DESFOURS Filomena, HOLBEIN Clarisse, HERTER Georges, MULLER Thierry, LOHRENGEL Gérard.

A donné procuration : ./.

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération – Aménagement d'une aire de jeux

Point 3 / Convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération – Remplacement des menuiseries extérieures du presbytère

Point 4 / Transfert des compétences Eau et Assainissement à Saint-Louis Agglomération – Procès-verbaux de mise à disposition de l'actif et du passif foncier

Point 5 / Convention de servitude avec Enedis

Point 6 / Droit de préemption urbain

Point 7 / Rapport des Adjoints & Commissions

Point 8 / Divers & Informations

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et à Madame Odile CAPARD, directrice de la micro-crèche Ainsi font font font.

En préambule, Madame Odile CAPARD présente aux conseillers municipaux ses arguments concernant sa volonté de rester dans le bâtiment de l'ancienne école maternelle qui a été transformée pour accueillir sa micro-crèche privée en 2013. Elle donne également lecture des

courriers de soutien émanant des parents des enfants gardés à la micro-crèche.

A l'issue de son intervention, Monsieur le Maire lui explique que ce point n'étant pas à l'ordre du jour, le conseil municipal n'en débattrait pas lors de cette réunion. Il ne manquera pas de l'informer de la suite donnée à sa demande.

Puis Monsieur le Maire aborde les points à l'ordre du jour.

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Rédacteur principal de 1^{ère} classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 14 décembre 2020 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération – Aménagement d'une aire de jeux

Monsieur le Maire présente le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours pour la réalisation ou le fonctionnement d'équipements dans le cadre de l'élaboration du Pacte fiscal et financier de solidarité 2018/2020 de Saint-Louis Agglomération.

Le soutien de Saint-Louis Agglomération a pour objet le financement de projets communaux.

La Commune a présenté un dossier de demande d'attribution du fonds de concours pour le projet d'aménagement d'une aire de jeux.

Le coût total du projet s'élève à 25 153.60 € HT.

Le montant du Fonds de concours accordé par Saint-Louis Agglomération s'élève à 12 576.80 €.

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 mars 2018 instaurant des fonds de concours par Saint-Louis Agglomération en faveur de ses communes membres ;

Vu le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2020 accordant un fonds de concours à la Commune d'UFFHEIM et autorisant le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le fonds de concours ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution et de gestion des fonds de concours et tous actes y afférent.

POINT 3 / Convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération – Remplacement des menuiseries extérieures du Presbytère

Monsieur le Maire présente le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours pour la réalisation ou le fonctionnement d'équipements dans le cadre de l'élaboration du Pacte fiscal et financier de solidarité 2018/2020 de Saint-Louis Agglomération.

Le soutien de Saint-Louis Agglomération a pour objet le financement de projets communaux.

La Commune a présenté un dossier de demande d'attribution du fonds de concours pour le projet de remplacement des menuiseries extérieures du presbytère.

Le coût total du projet s'élève à 29 208.33 € HT.

Le montant du Fonds de concours accordé par Saint-Louis Agglomération s'élève à 14 604.16 €.

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 mars 2018 instaurant des fonds de concours par Saint-Louis Agglomération en faveur de ses communes membres ;

Vu le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2020 accordant un fonds de concours à la Commune d'UFFHEIM et autorisant le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE le fonds de concours ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution et de gestion des fonds de concours et tous actes y afférent.

POINT 4 / Transfert des compétences Eau et Assainissement à Saint-Louis Agglomération – Procès-verbaux de mise à disposition de l'actif et du passif foncier

Dans le cadre de la loi NOTRe, Saint-Louis Agglomération a repris les compétences eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire présente l'état de l'actif financier des biens transférés établi par les services du Trésor Public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les montants de l'actif transféré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition de l'actif ci-annexés.

POINT 5 / Convention de servitude avec Enedis

Dans le cadre du projet d'extension du réseau souterrain basse tension pour alimenter des bâtiments des Carrés de l'Habitat Rue du 20 Novembre, Enedis prévoit de poser des réseaux souterrains basse tension sur un terrain communal.

Pour ce type d'ouvrages sur un terrain privé, une convention de servitude doit être signée.

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitude ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document afférent à ce dossier.

POINT 6 / Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncations au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 1 parcelle 683/85 – 3 rue du 20 Novembre – 2 612 m² - Loft*
- ♦ *Section 5 parcelle 558 – Lotissement Niedere Matten – 427 m²*
- ♦ *Section 1 parcelle 704/122 et section 2 parcelles 481/151, 677/151 et 679/151 – Rue du Général Béthouard et Bifang – 978 m²*

POINT 7 / Rapport des Adjoints & Commissions

7.1 René ALMY

Monsieur René ALMY informe que la distribution des paniers garnis aux personnes de plus de 65 ans s'est bien déroulée sur 2 jours.

Il remercie Madame Carole KOERPER qui l'a aidé pour la distribution.

La grande majorité des personnes ont remercié très chaleureusement la Commune pour son geste fort apprécié.

7.2 Stéphanie PIGEOT

Madame Stéphanie PIGEOT informe que le bulletin communal sera distribué courant janvier.

7.3 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 22 décembre 2020.

Dossiers instruits

❶ Demande de permis de construire PC 068 341 20 F0024 de M. Jean-Joseph GIEDER et Mme Kelly DIAZ, 47 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelles 706/186 et 707/186 (surface terrain 1196 m²) pour la construction d'une maison individuelle située 47 rue du 20 Novembre, d'une surface de plancher de 219 m².

Avis favorable.

❷ Demande de modification d'un permis délivré en cours de validité PC 068 341 20 F0016-M01 de Monsieur Alessandro SERRA et Madame Claudia BOEGLIN domiciliés 9 A rue du Général Béthouard – 68510 UFFHEIM, pour un projet situé au Lotissement Niedere Matten, lot 21, section 5 (surface du terrain 500 m²), surface de plancher 201,73 m² Les modifications consistent à supprimer la cave sous le garage (remplacée par un vide sanitaire) et le vide sanitaire sous la maison, qui sera remplacé par une cave.

Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

POINT 8 / Divers & Informations

8.1 Documents remis

Le document suivant a été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 22 décembre 2020

8.2 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que de nombreuses personnes ont envoyé des remerciements pour le panier garni de Noël.

Monsieur le Maire informe que l'on peut constater que de nombreuses chasses ont lieu en ce moment.

Il informe qu'une circulaire préfectorale oblige les détenteurs des chasses communales de réguler le nombre de sangliers car ils sont trop nombreux et effectuent beaucoup de dégâts.

Monsieur le Maire félicite Monsieur Julien BARTH et sa compagne à l'occasion de la naissance de leur enfant et leur offre un cadeau de la part de la Commune.

8.3 Tour de table

Monsieur René ALMY indique qu'à Uffheim, la chasse a lieu en règle générale le lundi afin de ne pas déranger les promeneurs du week-end. Toutefois, il arrive qu'exceptionnellement, la chasse ait lieu le week-end.

Madame Filomena DESFOURS indique qu'un fil électrique pend dangereusement au niveau d'une nouvelle construction de la Rue du 20 Novembre.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un branchement provisoire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.

**TABLEAU DES SIGNATURES
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM
DE LA SEANCE DU LUNDI 11 JANVIER 2021**

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération – Aménagement d'une aire de jeux

Point 3 / Convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération – Remplacement des menuiseries extérieures du presbytère

Point 4 / Transfert des compétences Eau et Assainissement à Saint-Louis Agglomération – Procès-verbaux de mise à disposition de l'actif et du passif foncier

Point 5 / Convention de servitude avec Enedis

Point 6 / Droit de préemption urbain

Point 7 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 8 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<i>RIBSTEIN André</i>	<i>Maire</i>		---
<i>ALMY René</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		---
<i>PIGEOT Stéphanie</i>	<i>2^{ème} Adjointe</i>		---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>4^{ème} Adjoint</i>		---
<i>DOSSMANN Matthieu</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>BARTH Julien</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>SMALLWOOD Véronique</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>DESFOURS Filomena</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>HOLBEIN Clarisse</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---

<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>MULLER Thierry</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>LOHRENGEL Gérard</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---